

**DELIBERATION N° 2020-86**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre, à 16h30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de la médiathèque de Saillagouse et en visioconférence sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

Mme Hermeline MALHERBE

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ASPE, M. Jean-Pierre AUGE, M. Claude BACHELIER, Mme Claire BEAUDOIN, M. Jean-Luc BLAISE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Pierre BOUTET, M. Bruno CAGNY, Mme Judith CARMONA, Mme Josiane CASANOVAS, M. Olivier CHAUVEAU, M. Éric CHARRE, M. Guillaume CHEVILLARD, M. Roger CIURANA, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Philippe DOMINGUEZ, M. Dimitri DOMINGUEZ, Mme Marie-Josée ESTEVA, M. Albert FRIGOLA, Mme Cécile GARCEAU, M. Michel GARCIA, M. René GARRETA, M. Olivier GRAVAS, M. Robert GUINOT, M. Marius HUGON, M. Jean-Louis JALLAT, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, Mme Huguette LEJEAN, M. Joël LOMBARD, M. Daniel MAROUBY, M. Jean-Marie MAS, M. Isidore PEYRATO, Mme Geneviève PEYRECAVE SOUPIER, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannie RIVIERE, M. Éric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Henri SOBRAQUES, M. Cédric TAMISIER, M. Xavier TORRENS, M. Jean-Luc VILLERET

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes : M. Jackie CHAREYRE, Mme Pascale DE TRAVY, M. Patrick DUVAL, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Séverine PRADEILLE,

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Ségolène NEUVILLE à Mme Hermeline MALHERBE, M. Jacques CRESTA à M. Roger CIURANA, M. Guy ESCLOPE à Mme Eliane JARYCKI, Mme Damienne BEFFARA à Mme Martine ROLLAND, M. Michel POUDADE à M. Michel GARCIA, M. Alain PONSAILLE à M. Isidore PEYRATO, M. Claude ESCAPE à Mme Josette PUJOL

Personnes excusées :

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de Prades, M. Daniel ARMISEN, Mme Aurélie BALTUS, Mme Pauline BARJOLLE, Mme Damienne BEFFARA, Mme Christine COLOMER, M. Fabien COMES, M. Jean-Paul COURTES, M. Jacques CRESTA, M. Maurice DE GERONA, M. Claude ESCAPE, M. Guy ESCLOPE, M. Nicolas GARCIA, Mme Sylvie GARRETTE, M. Daniel GRAVIER DARNIS, Mme Agnès LANGEVINE, M. Alain LUNEAU, M. Gérard OLIVIERI, Mme Christine PEROY, Mme Edwige PETIT, M. Alain PONSAILLE, M. Michel POUDADE, Mme Ségolène NEUVILLE, M. Jean-Pierre MARCH, Mme Cécile MARTI, M. Michel MOLY, M. Daniel SEMPERE, M. Ignatius STEINMANN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Eliane JARYCKI

Envoyé en préfecture le 20/12/2020

Reçu en préfecture le 20/12/2020

Affiché le



ID : 066-256601857-20201217-D2020\_86-DE

## **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000 POUR 2021**

**La Présidente**

**RAPPELLE** que Le PNR est opérateur de trois sites Natura 2000 : le site Capcir-Carlit-Campcardos, le site Madres-Coronat et le site Massif Puigmal-Carança. Le financement de l'animation de ces 3 sites fait l'objet d'un appel à projet pour une durée de 9 mois ( en raison d'une nouvelle programmation à compter de 2022).

La programmation comprend 5 grands axes d'action :

- la gestion des habitats naturels et des espèces,
- la gestion de la fréquentation,
- l'acquisition de connaissances,
- la veille environnementale,
- la communication et la sensibilisation.

Des actions de l'ordre de l'animation générale des sites sont également prévues (suivi administratif et financier ; mise à jour du Document d'Objectifs du Madres ; organisation de Comité de pilotage ; bilan d'activités ; ...). L'ensemble de ces actions sera porté par 2 ETP.

L'animation des sites Natura 2000 en 2021 est prise en charge à 100% par l'Etat (37%) et le FEADER (63%).

**PROPOSE** de valider l'engagement financier qui n'excèdera pas 82 670.25 € d'avril à décembre 2021 dont la prise en charge de 2 ETP à 100% dans le cadre de Natura 2000 et de m'autoriser à négocier tous financements en lien avec ce dossier et signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**Le Comité Syndical,**

**OUI** l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

**VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus, finalisé comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
<b>ETAT</b>	<b>30587,99</b>
<b>FEADER</b>	<b>52082,26</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82670,25</b>

**AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce programme,

**DONNE** pouvoir à Mme la Présidente ou à défaut le 1<sup>er</sup> Vice-Président et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Envoyé en préfecture le 20/12/2020

Reçu en préfecture le 20/12/2020

Affiché le



ID : 066-256601857-20201217-D2020\_86-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2020

Reçu en préfecture le 20/12/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 066-256601857-20201217-D2020\_86-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**La Présidente du Syndicat Mixte  
du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes**



*[Signature]*  
**Hermaline MALHERBE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2020

Reçu en préfecture le 20/12/2020

Affiché le



ID : 066-256601857-20201217-D2020\_86-DE